



Réunion du Conseil d'établissement - Séance ordinaire
22 janvier 2024 – 19h

Procès-verbal de la rencontre

ME

Sont présent-es :

Membres du personnel (7)

- Émilie Brion
- Sarah Hamed
- Luc Letendre
- Isabelle Lucier, directrice, école Katimavik
- Nourddin Sakouri
- Karine Schoufan, nouvelle membre en remplacement de Sylvain Cloutier
- Véronick St-Onge
- Broulaye Traore

Membres parents (7)

- Amélie Bourbonnais, substitut pour Aissatou Diallo
- Marie-Noëlle Cano, secrétaire pour cette rencontre du CÉ
- Kadiatou Kourouma
- Marie-Ève Lavoie, présidente du CÉ
- Visnja Dzepina
- Nicoleta Tossou

Sont absent-es :

- Nicolae Boroda (2e absence)
- Aissatou Diallo (substitut présente)

1. Ouverture de la réunion et mots de bienvenue

Le quorum est confirmé par la présidente, Marie-Ève Lavoie.

La secrétaire du CÉ pour cette rencontre est Marie-Noëlle Cano.

La rencontre débute à 19h00.

2. Questions du public

Aucune question du public.

Question(s) des membres du CÉ : Quelle sera la date de la vaccination à notre école?

Le programme de vaccination en milieu scolaire prévoit une visite en 4e année du primaire*, il inclut les vaccins suivants :

- i. contre les infections par le virus du papillome humain (VPH)
- ii. contre l'hépatite A



Réponse de la Directrice : La date est connue et sera communiquée sous peu aux parents. Il y a eu des changements de date, c'est la raison pour laquelle la communication sera transmise plus près de la date de la vaccination à notre école.

*Source : [Québec.ca - vaccination](https://quebec.ca/vaccination)

3. Adoption de l'ordre du jour

La Directrice propose deux (2) modifications à l'ordre du jour :

- Ajout au point 7. Mot de la direction :
 - Nouvelle loi 23.
- Retrait du point 9a. Mesures dédiées
 - Ce point sera remis à une prochaine rencontre.

Proposé par **Émilie Brion**

Secondé par **Broulaye Traore**

Résolution CÉKAT23-24_12

4. Approbation du P.V. de la réunion précédente du 30 octobre 2023

Aucune modification.

Proposé par **Luc Letendre**

Secondé par **Sarah Hamed**

Résolution CÉKAT23-24_13

Tel que prévu au PV du mois d'octobre 2023, il y a prise de la photo des membres du CÉ pour transmission sur les canaux de communication de notre école.

5. Suivi au P.V. de la réunion précédente du 30 octobre 2023

- **Projet éducatif :**
 - Le projet a été envoyé au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB).
 - Environ 80% des écoles n'ont pas pu faire approuver leur projet avant la grève.
 - Notre école était prête : **bravo à toutes et à tous!**
- **Sécurité autour de l'école**
 - Une autre communication a été envoyée aux parents par courriel.



- Il faut sans équivoque que tous les parents et visiteurs qui circulent autour de l'école soient davantage prudents et tiennent des comportements exemplaires de sécurité en circulant autour de l'école.
- De nombreux manquements aux règles et lois du code de conduite sont souvent aperçus, notamment les matins au moment de déposer les enfants à l'école.
- Cette situation est prise très au sérieux par la Direction et sera surveillée et gérée en continue.
- Il faut respecter les consignes et lois en vigueur et tenir compte des communications transmises par courriel par la Direction à cet égard.
- La collaboration de tous les parents et visiteurs est essentielle.
- **Visite des ressources matériels** (travaux dans l'école) :
 - La visite a eu lieu aujourd'hui (22 janvier 2024).
 - Le projet :
 - Avec le Centre de formation Léonard-De-Vinci (CFLDV) et l'école d'ébénisterie : notre école aura une nouvelle cuisine dans la salle des membres du personnel. Celle-ci sera rénovée.
 - La Directrice énumère et décrit les améliorations et travaux qui sont prévus.
 - Il s'agit d'un projet pilote dans le cadre d'un cours de 130 heures qui en plus inclut la réalisation de ce projet de travaux sans frais pour notre école.
 - La subvention est rendue possible par l'entremise du CFLDV.
 - La seule dépense à prévoir dans le budget de notre école est le four et la plaque.
 - Une rencontre de chantier est prévue dans la semaine du 29 janvier 2024 à l'école.
 - Nous aurons une mise à jour lors de la prochaine rencontre du CÉ.
- **Services offerts aux élèves** :
 - Nouveau service : une nouvelle psychoéducatrice a débuté la semaine du 15 janvier 2024.
 - Bienvenue à Katimavik **Julie Hogue**
 - Nouvelle membre du personnel : dans le cadre du Plan de rattrapage, une nouvelle technicienne en éducation spécialisée (T.E.S.) est entrée en poste.
 - Bienvenue à Katimavik **Camille Bergeron** !

6. Mot de la présidence

a. Correspondance(s)

Aucune correspondance.

7. Mot de la direction

a. Plan de rattrapage

- a. La Directrice présente ce qui était déjà prévu par l'équipe de notre école :
 - i. Ciblage des élèves en échec pour travailler de façon intensive et efficace avec eux en ajoutant deux (2) jours d'orthopédagogie afin de leur offrir un soutien additionnel.



- ii. Les orthopédagogues de notre école font principalement des interventions de niveau 3, avec les élèves en échec
 - iii. Le soutien linguistique se poursuit pour les élèves issus de classes d'accueil
 - iv. Une orthopédagogue travaille également en co-enseignement dans les classes de 3^e à 6^e année.
 - v. Deux enseignantes ressources travaillent en co-enseignement dans les classes de 1^{re} et 2^e année.
 - vi. Une nouvelle TES travaille en co-enseignement en accueil et au préscolaire.
 - vii. Des aides à la classe sont prévues dans deux classes du préscolaire, en 3^e année, dans une classe d'accueil et en adaptation scolaire.
 - viii. La tâche d'une TES a été bonifiée de 7 heures.
 - ix. Des activités de co-enseignement entre titulaires et du tutorat sont planifiées. Détail à venir.
- b. L'annonce du ministre de l'Éducation au sujet du Plan de rattrapage :
- i. Tutorat pour les élèves vulnérables, en dehors des heures de classe.
 - ii. Co-enseignement
 - iii. Activités pédagogiques lors de la semaine de relâche
 - iv. Les élèves ciblés : à risque d'échec en raison de la grève
- c. Dans l'axe qui concerne notre école :
- i. Participation au Plan de rattrapage
 - 1. Les membres du personnel ont été consultés.
 - a. Volontariat
 - b. Faire attention à la surcharge de travail que cela pourrait créer
 - ii. Comment notre Plan peut soutenir nos élèves, la Directrice explique qu'il y a (3) options:
 - 1. En tutorat en dehors des heures de classe.
 - 2. En co-enseignement pendant les heures de classe.
 - a. Ouvrir lors de la semaine de relâche
 - 3. L'enjeu étant que les enfants qui ont besoin d'aide en tutorat sont pour la majorité des enfants qui voyagent en autobus, dont les départs sont immédiatement après la fin des classes. Ils doivent donc quitter et ne peuvent pas bénéficier du tutorat prévu après l'école. **Bravo à toute l'équipe!**



b. Parascolaires

- a. L'horaire de la deuxième session de parascolaire a été transmis aux parents dans la semaine du 15 janvier 2024.
- b. Les activités sont : science en folie, sports divers, couture.
- c. Une nouvelle activité a été ajoutée : JUDO

c. Tutorat et mesures pour pallier la pénurie de personnel

- a. L'école a obtenu 72 heures de soutien en classe.
- b. Cela fait partie du Plan de rattrapage.
 - i. D'où l'intérêt de la formule de co-enseignement.

d. Nouvelle Loi 23

- a. Il s'agit de la "*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*".
- b. Aussi connu dans les médias comme "La réforme Drainville" qui vise à améliorer l'efficacité du réseau de l'éducation.
- c. Cette nouvelle loi est en vigueur depuis le 1er janvier 2024.
- d. Ça amène son lot de changements :
 - i. Création de l'institut d'Excellence en éducation.
 - ii. Le C.A. ne nommera plus la direction générale.
 - iii. Mandats de 5 ans, renouvelable.
 - iv. Formations à suivre pour les nominé.es.
 - v. Enseignant.es : 30 heures de formation exigées. Le suivi devra être fait par la Direction de l'école.
 - vi. De nouvelles tâches peuvent être demandées, sans restriction.
- e. La Directrice fait état des quelques changements pertinents pour notre école :
 - i. Concernant le CÉ : depuis janvier 2024, un maximum de trois (3) absences sont permises avant que le poste du membre soit considéré comme vacant (anciennement deux (2) absences non justifiées / non prévues).
 - ii. L'ODJ doit être envoyé 7 jours à l'avance (anciennement 5 jours à l'avance).
 - iii. Les rencontres du CÉ pourront à l'avenir se tenir en virtuel et seront donc permises pour tous les membres. La direction doit être présente sur place
 - iv. Le Ministre peut annuler une décision de la CSSMB s'il considère que celui-ci va à l'encontre du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).
 - v. Gestion de l'information - grand changement positif : mobilité des données



- Les dossiers des élèves, incluant leur dossier d'aide, suivront d'une école à l'autre de façon mobile (informatisée), incluant, à l'avenir, d'un Centre de services scolaires à l'autre.
- L'équipe se réjouit de cette nouvelle qui sera efficace et facilitante dans l'intégration ou le transfert des élèves.

8. Consultations

a. Choix du photographe pour 2024-2025

- a. Une note sera transmise aux parents car il y aura une réimpression des photos 2023-2024 afin qu'il y soit inscrit uniquement KATIMAVIK et non KATIMAVIK-HÉBERT, une appellation qui n'existe plus depuis 5 ans.
 - i. Le fournisseur LA BOITE BLANCHE se charge de la réimpression et des coûts.
 - ii. C'est la première année que ça arrive depuis le changement du nom de notre école.
- b. Le CÉ doit confirmer son accord pour signer un nouveau contrat avec LA BOÎTE BLANCHE pour 2024-2025 ou pour trouver un nouveau fournisseur.
- c. Les critères auxquels les membres du CÉ sont amenés à réfléchir dans le cadre de la décision à prendre :
 - i. Photo de groupe (de classe) : panoramique, petits groupes de 4-5 élèves
 - ii. Coûts : pas mal identiques chez tous les fournisseurs
 - iii. Gestion le jour de la prise des photos : une excellente gestion par l'équipe LA BOÎTE BLANCHE même pour une école de 800 élèves.
- d. Les membres du CÉ échangent sur les avantages et désavantages à considérer.
 - i. Notamment sur l'ouverture de l'équipe à LA BOÎTE BLANCHE à offrir une autre formule pour la photo de groupe. Celle-ci aurait refusé.
- e. La décision est prise d'aller de l'avant avec la recherche d'un nouveau fournisseur pour 2024-2025.
 - i. Karine St-Onge, directrice adjointe, ira de l'avant avec le processus de sélection d'une nouvelle entreprise de photographie pour notre école.
- f. Prochaines étapes :
 - Identifier les nouveaux fournisseurs possibles, en tenant compte des critères suivants :
 - Photo de groupe (de classe) avec tous les élèves ensemble.
 - Pas de fond vert ("*green screen*").
 - Possibilité de prendre des photos dehors ou dans la classe.
 - Possibilité de tenir les journées photos sur deux (2) jours.
 - Budget similaire à celui des années passées, donc à coûts égaux pour les parents.
 - Soumettre une proposition au CÉ de février.



- Sélectionner la date en octobre 2024.
- Sélectionner le fournisseur et signer le contrat.

9. Adoptions

a. Composition du CÉ

- À la suite de la résolution votée lors du CÉ d'octobre 2023, la Directrice explique l'état d'avancement quant à la composition du CÉ, et donc du nombre de membres.
- Sondage auprès des membres du personnel et des parents : la Directrice révisé les résultats des sondages auprès des membres du personnel et des parents. Les commentaires sont également lus.
- Lecture de la résolution par la Directrice.
- Les membres du CE échangent sur l'aspect relatif à la nouvelle loi quant aux absences d'un.e membre après trois (3) absences, que celui-ci devient vacant.
- La résolution est adoptée à l'unanimité.
- Le nombre de membres passera donc à 5 membres du personnel et 5 parents (anciennement 7-7), et ce, à compter de l'année scolaire 2024-2025.

La résolution est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

La résolution est signée par la Directrice ainsi que par la Présidente et la Secrétaire du CÉ.

Résolution CÉKAT23-24_14

b. Utilisation du cellulaire à l'école

- Lecture de la résolution par la Directrice.
- Le gros enjeu est de gérer les appareils sur les autobus car ils sont utilisés à l'encontre de la réglementation.
- L'objectif est que les appareils ne soient pas utilisés, ni vus ni entendus dans l'école, dans le transport, aux abords des autobus dans la cour, sur le terrain de l'école, incluant les montres intelligentes.
- Une des membres du CÉ demande si c'est gérable pour les membres du personnel et de quelle façon. La Directrice répond à la question.

La résolution est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

La résolution est signée par la Directrice ainsi que par la Présidente et la Secrétaire du CÉ.

Résolution CÉKAT23-24_15



10. Informations

a. Mise à jour du calendrier scolaire

- a. La version transmise aux membres du CÉ est simplement une mise à jour, cette version du calendrier ne sera pas publiée.
- b. Nous avons le droit de repousser la fin d'étape, la Directrice explique la décision :
 - i. Initialement la fin d'étape était le 9 février 2024.
 - ii. La date de la fin d'étape est repoussée au 1er mars 2024, notamment afin de s'assurer que les enseignants n'ont pas à entrer les notes des bulletins pendant la semaine de relâche, considérant notamment après avoir passé 22 jours de grève.
 - iii. La nouvelle date limite pour entrer les notes des bulletins est le 20 mars 2024.
 - iv. La nouvelle date de publication des bulletins sur MOSAIK PORTAIL PARENTS est le 27 mars 2024.
 - v. La nouvelle date pour les rencontres de parents est durant la semaine du 25 mars. Les enseignants enverront des lettres aux parents
 - vi. Il n'y aura pas de journée pédagogique pour les rencontres de parents
 - vii. Les parents recevront une communication en temps et lieu à cet égard.
 - viii. Nous sommes dans l'Attente des dates des examens du MEQ à savoir si la journée pédagogique du 14 juin doit être déplacée.

11. Comptes rendus

a. Service de garde - Par Sarah Hamed, directrice du SDG

- a. Prochaine pédagogique : caf céramique
- b. La suite : une activité planifiée par les éducatrices
- c. Pour les sorties : possiblement une sortie cinéma, le 1er mars 2024,

b. Comité régional - Par Marie-Ève Lavoie, présidente du CÉ et représentante au sein du Comité de parents de la CSSMB

- a. Les rencontres de novembre et décembre 2023 ont été annulées en raison de la grève.
- b. La prochaine rencontre est ce jeudi 25 janvier 2024.
- c. Il n'y a donc aucun point à soulever à l'heure actuelle.

c. Vie de l'école - Par la Directrice

a. Gestion des matières résiduelles :

- i. La Ville de Montréal ramasse les déchets seulement une fois par semaine, au lieu de deux (2) fois par semaine comme auparavant, uniquement les lundis.



- ii. Ceci est un enjeu pour notre école car les conteneurs à déchets ne permettent pas de recevoir plus d'une semaine de déchets.
- iii. Cette situation est en vigueur depuis la semaine du 20 novembre, au début de la grève.
- iv. La Directrice présente la solution retenue par l'école pour pallier ce problème :
 - a. L'école s'est fait livrer un conteneur additionnel qui est vidé deux (2) fois par semaine par le fournisseur.
 - v. La Directrice fait des appels au 311 chaque semaine afin de tenter de résoudre le problème auprès de la Ville Centre (Montréal).
- b. **Visite de la bibliothécaire au 3e cycle** (5e et 6e année)
 - i. Prochaine activité : Mission sur mars
- c. **Notre école est une école Franco-québécoise**
 - i. Chaque année, il y a un échange entre les membres du personnel et l'équipe de Direction de notre école et une école en France.
 - ii. Chaque année, trois membres du personnel sont sélectionnés pour faire le voyage.
 - iii. Cette année, du 15 au 26 mars 2024, les enseignants monsieur Luc Letendre, enseignant de musique et monsieur Alexandre Huynh Comtois, enseignant en 5e année, accompagnés par la Directrice de notre école, madame Isabelle Lucier, iront en voyage-travail en échange en France, à l'école Eugène-Corette, dans la ville de St-Quentin, en France
 - iv. L'équipe de l'école en France sera à Montréal en avril 2024.
 - v. En 2025, ce sera Karine St-Onge, directrice-adjointe qui sera du voyage pour représenter l'équipe de la direction. Les deux (2) membres du personnel seront sélectionnés ultérieurement.
 - vi. Un membre du CÉ demande ce qui est échangé dans le cadre de ces apprentissages. d La Directrice répond à la question : gestion des formations pour les membres du personnel, le système de suppléance, voir les meilleures pratiques en classe et dans les échanges bi-directionnelles avec la Direction, les points de service TSA et déficience intellectuelle, emphase sur les relations humaines, etc.
 - vii. La Directrice propose de tenir un CÉ durant la visite des représentants de l'école en France lors de leur visite à Montréal en avril.
 - 1. Les membres du CÉ sont d'accord.
 - 2. La date du CÉ d'avril sera discutée lors de notre rencontre du CÉ du 29 février 2024 car il est possible que nous ayons à déplacer la rencontre en conséquence.



12. Affaires diverses

Aucun autre point.

13. Date du prochain conseil d'établissement

Le mardi 19 février 2024.

La rencontre se termine à 20:38.

MERCI À TOUTES ET À TOUS !



Conseil d'établissement 2023-2024 – Résumé des résolutions

CÉKAT 23-24_01	<i>Élections (poste de président, vice-président et secrétaire)</i>
CÉKAT 23-24_02	Adoption de l'ordre du jour du 25 septembre
CÉKAT 23-24_03	Approbation du P.V. de juin 2023
CÉKAT 23-24_04	<i>Règles de régie interne du CÉ</i>
CÉKAT 23-24_05	Règles de fonctionnement du Service de garde
CÉKAT 23-24_06	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du 30 octobre
CÉKAT 23-24_07	Approbation du P.V. du 25 septembre 2023
CÉKAT 23-24_08	Projet éducatif de l'école Katimavik
CÉKAT 23-24_09	Reddition de comptes budgétaires pour l'année financière 2022-2023
CÉKAT 23-24_10	Composition du conseil d'établissement – nombre de membres
CÉKAT 23-24_11	Contenu en orientation scolaire et professionnels
CÉKAT 23-24_12	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du 22 janvier 2024
CÉKAT 23-24_13	Approbation du P.V. de la rencontre du 30 octobre 2023
CÉKAT 23-24_14	Composition du conseil d'établissement – nouveau nombre de membres confirmé (5-5)
CÉKAT 23-24_15	Utilisation du cellulaire à l'école
CÉKAT 23-24_16	
CÉKAT 23-24_17	
CÉKAT 23-24_18	
CÉKAT 23-24_19	
CÉKAT 23-24_20	
CÉKAT 23-24_21	
CÉKAT 23-24_22	
CÉKAT 23-24_23	
CÉKAT 23-24_24	
CÉKAT 23-24_25	
CÉKAT 23-24_26	
CÉKAT 23-24_27	
CÉKAT 23-24_28	
CÉKAT 23-24_28	
CÉKAT 23-24_29	
CÉKAT 23-24_30	
CÉKAT 23-24_31	
CÉKAT 23-24_32	
CÉKAT 23-24_33	
CÉKAT 23-24_34	
CÉKAT 23-24_35	